

Orléans, le 26 novembre 2010

Objet : Présentation de la politique régionale en matière de soutien aux formations artistiques et le projet de la Cité des Musiques Anciennes et de la Création dans le cadre de la rencontre FEVIS-CIMAC - le vendredi 26 novembre 2010 à 16 H.

Emblématique de sa politique des publics, visant notamment à développer l'offre culturelle sur le territoire régional, la Région soutient les ensembles de musique présents en région qui contribuent, par leurs actions et leur programmation, à élargir le public du spectacle vivant et à favoriser le meilleur accès de tous à la culture. C'est en complémentarité avec ce soutien que la Région souhaite créer un lieu de travail, de production, de diffusion et d'action culturelle dans le domaine de la musique qui rayonnera sur l'ensemble de la Région et au-delà.

En effet, notre soutien aux ensembles ne date pas d'hier, il correspond à la volonté d'aider, dès 1990, les associations porteuses de projets d'envergure et identifiants pour la Région afin de permettre d'élargir leur rayonnement et de devenir des foyers actifs de développement culturel.

C'est à ce titre que la Région a commencé par mettre en place les Contrats Régionaux d'Initiative Culturelle (CRICA). Véritables conventions d'objectifs, ces contrats pluriannuels ont lié le Conseil régional et les associations sur la réalisation d'un programme précis et chiffré. Ils ont permis aux associations porteuses d'un projet culturel d'assurer un travail de recherche et de création approfondi et de structurer leur travail. Les CRICA se sont développés en jazz, en musiques amplifiées et chanson et en matière de musique ancienne. Ils ont permis de soutenir la diffusion, la création et le développement d'action culturelle en Région.

En 2006, la Région décide de profondément renouveler son mode de soutien par la mise en place d'une politique d'aide aux formations artistiques. C'est ce que l'on appelle aujourd'hui le soutien aux ensembles conventionnés. Dans le cadre de ce dispositif, les formations artistiques dont l'activité de production et de diffusion répondent aux quatre critères suivants : solidité professionnelle des responsables artistiques et administratifs, exigence du projet artistique, perspectives de diffusion, notamment en région et enfin actions de sensibilisation des publics autour des productions de la structure, peuvent bénéficier d'un soutien.

Comme le prévoit le cadre d'intervention, les demandes de conventionnement au titre du soutien aux formations artistiques sont examinées par un comité technique constitué par la Région et composé de personnalités qualifiées dans le domaine de la musique. Il s'agit pour le comité d'émettre un avis, avis qui favorise l'impartialité et la primauté des critères artistiques et culturels dans la décision finale.

Le soutien de la Région est formalisé dans le cadre d'une convention, la formation concernée prend des engagements quantifiés en matière de production, de diffusion (notamment sur le territoire régional) et d'action culturelle qui répondent aux objectifs de qualité, de diversité de l'offre culturelle et artistique régionale et d'accès du plus grand nombre à cette offre.

Le dispositif introduit la progressivité de l'aide. Ainsi, la subvention attribuée dans le cadre d'une convention d'un an est égale à au moins 20 000 € et au plus 40 000 € par an. Dans le cas où cette convention est renouvelée, sa durée peut être portée à deux ans et la

subvention annuelle est alors égale à au moins 30 000 € et au plus 50 000 € par an. Dans le cas où la convention de deux ans est renouvelée, sa durée peut être portée à trois ans et la subvention annuelle est alors égale à au moins 50 000 € et au plus 150 000 €.

C'est un effort financier considérable pour la Région ; en effet, la région est passée d'un soutien de 416 000 € à 6 ensembles en 2005 à 580 000 € à 7 ensembles en 2010, dans un contexte financier particulièrement difficile pour la Région. Soit une augmentation de près de 40 % en 5 ans. (Voir tableau de l'évolution du soutien régional aux ensembles).

Ainsi, en 2010, la Région, pour soutenir leur activité générale de production, de diffusion et d'action culturelle, a accordé dans le cadre du conventionnement un soutien à Jazz à tout Va, Jacques Moderne, Douce Mémoire, Diabolus in Musica, Philidor, Infingo et les Folies Françaises. (Voir tableau de l'évolution du soutien financier de la Région).

La Région se félicite d'accompagner le travail de directeurs artistiques de très grand talent, passionnés par leur art et reconnus internationalement. Je les remercie tous pour leur implication en région ;

- pour les musiques anciennes :

Denis Raisin Dadre, directeur artistique de Douce Mémoire

Antoine Guerber, directeur artistique de Diabolus in Musica

Joël Suhubiette, directeur artistique de l'ensemble Jacques Moderne

Et Daniele Latini, directeur artistique de l'ensemble Philidor

Sans oublier l'équipe orléanaise dirigée par Patrick Cohen-Akénine, les Folies françaises

- pour les autres répertoires :

Jean-Christophe Cholet, directeur artistique de Infingo

Et Bruno Régnier pour Jazz à tout va qui porte haut les couleurs du Jazz

La Région Centre tire un bilan très positif de son soutien à la production indépendante. Elle est vigilante à maintenir un équilibre entre la vie musicale institutionnelle portée par les grands établissements musicaux ou pluridisciplinaires et le renouvellement des propositions artistiques qui émane des propositions indépendantes.

Sur le plan de la diffusion, la Région a souhaité mieux articuler la présence des équipes artistiques et leur diffusion sur le territoire régional, notamment par le développement de la politique des saisons culturelles avec une montée en charge significative : multiplication par trois du soutien régional : 1 million en 2005, 2.6 millions en 2010).

On peut ajouter à cela les dispositifs exemplaires pour la Région qui ont bénéficié aux ensembles : l'aide à la création pour l'enregistrement de disques et aussi le soutien aux projets de création d'œuvre ou de nouvelle production menés par les structures de diffusions labellisées (grands projets Région) : « *King Arthur* » d'Henry Purcell, production de La Halle aux Grains (Blois) en co-production avec la scène nationale d'Orléans, interprétée par l'ensemble Jacques Moderne en 2008 et « *Così fan tutte* » de Mozart, production de la Maison de la Culture de Bourges, interprétée par l'ensemble Philidor en 2009.

Néanmoins, il faut bien remarquer, et les ensembles le savent bien, l'une des difficultés en région n'est plus la question de la diffusion. En effet, ils ont su s'adapter en proposant des petites formes capables de se diffuser sur tous les territoires et dans toutes les conditions mais bien l'absence de lieux pour mener leur travail au jour le jour et préparer des créations ambitieuses associant d'autres univers artistiques (comme le spectacle de ce soir).

Ainsi, l'étude le montrera, la majorité des programmations se font en région dans le cadre de festivals pour les ensembles de musique ancienne. C'est un paradoxe de constater que nous disposons de quatre ensembles de musique ancienne installés à Tours dont la présence dans les plus grands festivals témoigne du rayonnement national et international sans disposer d'un lieu où ils puissent travailler régulièrement dans des conditions professionnelles (en dehors des scènes nationales et de quelques théâtres de ville qui les accueillent ponctuellement pour des projets spécifiques). C'est dans ce contexte particulier que s'inscrit le projet de la CIMAC.

Le projet répond aussi à la faible représentation de la création musicale. Car il se développe de nombreuses interactions entre la musique contemporaine s'appuyant sur l'écriture instrumentale, vocale ou électroacoustique, et d'autres espaces de recherche et

d'expérimentations musicales et sonores, l'improvisation, les arts sonores et multimédias et toutes les collaborations avec les autres disciplines du spectacle vivant notamment la danse, la vidéo, le cirque... Aussi, ce projet permettra d'inventer de nouvelles formes de convergences et d'enrichir les langages artistiques. C'est aussi un instrument d'ouverture et de renouvellement des publics permettant de lever les barrières qui existent au niveau des champs artistiques.

Mais qu'est ce que la CIMAC ? Située dans le quartier des Deux-Lions, la CIMAC proposera des concerts, spectacles et ateliers tout au long de l'année. La CIMAC a pour ambition d'être un lieu ouvert et original, au carrefour du patrimoine et de la création, ancré dans l'aventure urbaine de l'agglomération... Son implantation dans le quartier des Deux-Lions, à Tours, favorisera le travail avec les publics et répond à une logique d'aménagement culturel de l'espace urbain de la zone sud de la ville. (voir note Sylvie Pébrier ci-jointe : Genèse - Enjeux - Contexte - Préfiguration).

Menée à l'initiative de la Région Centre qui en assure la maîtrise d'ouvrage, la CIMAC bénéficie du concours de la DRAC Centre, des fonds européens (FEDER), de la Ville de Tours et de l'agglomération Tour(s) Plus, le projet architectural de la CIMAC fait l'objet d'un concours qui sera suivi d'une phase d'études puis des travaux.

La CIMAC, c'est un budget d'investissement de 9,85 M€ HT dont 6 M€ uniquement pour les travaux (Voir budget prévisionnel ci-joint).

Le programme général et technique détaillé est en cours d'élaboration il prévoit la construction d'un bâtiment comprenant cinq catégories d'espaces distincts : des espaces liés à la diffusion avec une salle de spectacles (450 à 500 places) ; des espaces de travail (plusieurs salles de répétitions) ; des espaces d'accueil du public, des bureaux et une cafétéria. Le bâtiment respectera les nouvelles normes de réglementation thermique 2012 (Bâtiment Basse Consommation d'énergie). Enfin, l'accueil de l'actuel Centre Chorégraphique National de Tours, un temps évoqué au sein de la CIMAC n'est pas prévu dans le programme de travaux, néanmoins cette hypothèse est intégrée au programme général et le maître d'œuvre devra présenter un projet qui rende possible l'adjonction ultérieure d'espaces pour le CCNT.

L'association de préfiguration de la CIMAC, dirigée par Sylvie Pébrier, travaille à l'élaboration dès cette année d'actions qui préfigurent de l'activité du lieu (Concert au petit Fauchoux, concerts en appartement, résidence du compositeur Jean-Christophe Marti, travail d'action culturelle et pédagogique avec les bibliothèques, les associations, le Conservatoire à Rayonnement Régional de Tours). Il convient ainsi de montrer l'ambition de la CIMAC et de préparer son arrivée dans le paysage culturel régional et national en amplifiant les actions menées avant son ouverture prévue en 2014-2015.

Aussi, la Région, après un premier jury de concours infructueux en 2009, a relancé la procédure de sélection par appel d'offre dans le cadre d'un jury de concours pour la construction de la CIMAC. Ce concours a remporté de nouveau un large succès. En effet, 98 candidatures ont été reçues à la Région Centre. L'afflux des demandes témoigne du grand intérêt des professionnels pour le projet.

Le jury du concours, réuni sous la présidence de Jean-Vincent Vallies, conseiller régional, a sélectionné le 10 novembre dernier les quatre équipes qui participeront à la phase finale. Conformément à l'arrêté du 23 novembre 2010 relatif à la liste des équipes de maîtrise d'œuvres admises à concourir pour la construction de la CIMAC, les architectes (et leurs équipes) sélectionnées sont :

- Eric LAPIERRE Expérience à Paris qui vient d'obtenir la Marianne d'Or du développement durable 2009 pour la réalisation du Centre d'art « Le point du jour » à Cherbourg (Manche) ;
- Atelier King Kong Architecture à Bordeaux qui est en train de réaliser le 106 à Rouen (scène de musiques actuelles) – (Seine-Maritime) ;

- Block Architectes à Nantes qui a réhabilité l'espace culturel de Chevreuil à Nanterre (Hauts-de-Seine) et qui fut désigné lauréat des albums de la jeune architecture, par le Ministère de la culture et de la communication en 2002 ;
- Blond et Roux architectes à Paris lauréat du concours d'architecture pour la construction d'un équipement culturel à l'île de la Réunion et concepteur du Tarmac - espace multi activités de Déols près de Châteauroux (Indre).

Chacun des 4 candidats devra remettre son projet d'architecture avant le début du mois de mars 2011. Le jury de concours émettra un avis sur le choix du maître d'oeuvre en mai ou juin 2011, l'attribution du marché de maîtrise d'oeuvre interviendra en Commission permanente du Conseil régional en octobre 2011 (date prévisionnelle).

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- étude de conception : décembre 2011 à novembre 2012,
- choix des entreprises de travaux : novembre 2012 à septembre 2013,
- réalisation des travaux : ouverture du chantier au 1^{er} janvier 2014 et réalisation jusqu'au début ou à la mi 2015.

Budget prévisionnel d'investissement

BUDGET CIMAC				
DEPENSES		RECETTES		
TOTAL HORS FONCIER	8 967 880 €	Région	4 100 000 €	42%
		<i>dont effort régional</i>	500 000 €	
COUT FONCIER	882 120 €	<i>dont crédit CPER</i>	3 600 000 €	
		Commune de Tours	750 000 €	8%
		Tour(s) plus	750 000 €	8%
		Etat / CPER	3 000 000 €	30%
		Union européenne / FEDER	1 250 000 €	11%
TOTAL HT	9 850 000 €	TOTAL HT	9 850 000 €	
TVA	1 771 448 €	Région TVA à récupérer	1 771 448 €	
TOTAL TTC	11 621 448 €	TOTAL	11 621 448 €	

Evolution de la politique de soutien aux ensembles	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Jacques moderne	89 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €
Doulce Mémoire	95 000 €	120 000 €	120 000 €	120 000 €	120 000 €	120 000 €
In Ore Mel	30 000 €					
Jazz a tout va	60 000 €	70 000 €	70 000 €	70 000 €	70 000 €	70 000 €
Diabolus in Musica	77 000 €	95 000 €	95 000 €	95 000 €	95 000 €	95 000 €
Philidor	65 000 €	90 000 €	90 000 €	90 000 €	90 000 €	90 000 €
Folies Françaises			25 000 €	35 000 €	35 000 €	50 000 €
Infingo			22 000 €	30 000 €	30 000 €	55 000 €
Total	416 000 €	475 000 €	523 000 €	540 000 €	540 000 €	580 000 €
évolution (n/ n+1)		14%	8,8%	4,4%	stable	7,4%